



Le syndicaliste

Libre et indépendant

journal de l'UD FO 91
Décembre 2025 - n°202

**OUVRIER
EMPLOYÉ
AGENT DE
MAITRISE
INGÉNIEUR
CADRE
PUBLIC/PRIVÉ
RETRAITÉ
PRIVÉ
D'EMPLOI**

**TU AS
TA PLACE
À FO !**



ON EN PARLE...

- ⇒ Edito - « Rendez-nous notre fric ! » - p.3
- ⇒ FO défend la **Fonction publique** - p.4 et 5
- ⇒ UN VRAI TRAVAIL, UN VRAI SALAIRE POUR TOUS ! Même pour les **AESH** ! - p.6
- ⇒ Rassemblement des **AESH** devant le rectorat de Versailles - **UNE PREMIERE ETAPE REUSSIE !** - p.7
- ⇒ LA **DESTRUCTION DU SERVICE MÉDICAL A LA SECU**- p.8 et 9
- ⇒ La **Laïcité** - loi de 1905 - p.11 à 13
- ⇒ 120ème anniversaire de la **loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État** - p.14
- ⇒ LA **DEMOCRATIE SYNDICALE**, UN ATOUT MAJEUR A LA **CGT-FO.** - p.15
- ⇒ Lettre des **organisations de retraités** aux députés et sénateurs - p.16 et 17
- ⇒ Notre **Force**, c'est EUX ! **journée des CSE** - p.18
- ⇒ **Formations syndicales 2026** - p.19
- ⇒ Renforcement des droits des travailleurs handicapés en **ÉSAT** - p.20 et 21
- ⇒ **Fibre optique** pour tous : les aides de l'État pour un raccordement sans accroc - p.22
- ⇒ **DEVENEZ MEMBRE !** (l'affiche) - p.24



Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

- ⇒ Christophe Le Comte, Secrétaire Général de l'UD FO 91
- ⇒ Olivier BERGER, Secrétaire Adjoint UD FO 91—FGF FO91
- ⇒ David TOUBLANC, Secrétaire SNFOLC 91
- ⇒ FO CPAM 91
- ⇒ Daniel ROUSSEAU, Président UDR FO 91
- ⇒ Françoise ROUSSEAU, Présidente LP 91
- ⇒ Johanna GASTON, FNÉC FP FO 91,
- ⇒ Karen ECHARD, Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par le **Secteur Handicap FO**, l'**AFOC**, **FO Hebdo**

- ⇒ Crédits Photos : UD FO 91 - Olivier BERGER - Patrice PEROUAS

Soutenez les AESH

Signez la PETITION

Lire les articles en pages 6 et 7

Contact 91 :

f nec.fo91@gmail.com



Edito

RENDEZ-NOUS NOTRE FRIC !



Marc Blondel

Syndicaliste.
Libre Penseur,
militant anticolonialiste,
Franc-Maçon
au Grand Orient de France

La laïcité : «Je suis indigné par l'attitude des politiques de tous bords et toutes obédiences concernant la loi de 1905 sur la laïcité: ils la commémorent chaque 9 décembre, mais la bafouent tous les jours»

Marc BLONDEL

Des militants mobilisés partout pour défendre leurs droits et faire connaître les positions de notre organisation, c'est le préalable pour construire le rapport de force.

Tous les jours, des militants appellent l'Union Départementale pour nous faire état d'avancées de négociations, de mobilisations et de tensions dans leurs entreprises et administration.

C'est moins visible qu'une manifestation dans les rues, mais parfois plus efficace pour rappeler le rôle concret du syndicat, celui de porter les revendications à son interlocuteur : patron, maire, responsable académique, préfet, ... Ceux qui ont le pouvoir de répondre à nos revendications.

Ce quotidien ne masque pas les attaques que nous subissons de partout. Le parlement est aux ordres du Patronat et le Président en est le porte-parole.

Le dernier tour de passe-passe pour transférer de l'argent de l'Etat (nos impôts) aux patrons marchands de canon, c'est de verser des aides à

l'Ukraine et qu'elle achète 100 rafales...
La ficelle est grosse.

Alors qu'il faudrait faire des économies pour boucler le budget de l'Etat et celui de la Sécu.

Là encore, les projets vont globalement dans le même sens, les économies il faut les faire sur notre dos et surtout « *touchez pas au grisbi* » des ultra-riches.

Alors que sur la même période des ultra-pauvres (sous le seuil de pauvreté) par exemple les AESH se voient supprimer deux jours de fractionnement en plus du misérable salaire perçu. Pour mémoire, les AESH travaillent pour l'Etat. Bel exemple réconfortant pour le patronat qui bloque les salaires pour bénéficier des exonérations de cotisations sociales et met à mal notre Sécu.

Ils finissent de nous faire les poches... inversons la tendance, les leurs sont pleines.

Amitiés,

Christophe

Journal de l'Union Départementale **CGT- Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348

Impression : **FEC FO**



FONCTION PUBLIQUE

LE 17 NOVEMBRE 2025, L'UD FO 91 AUX CÔTÉS DE LA FGF POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC.

L'UD FO 91 a rejoint pour une journée l'équipe fédérale de Christian Grolier, secrétaire général FGF-FO sous le chapiteau fédéral à l'esplanade des Invalides à Paris. Ensemble, tractage auprès de la population pour s'opposer au PLF 2026 et défendre le service public à la française, unique au monde que toutes les nations nous envient, mais que de sempiternels prétextes budgétaires veulent spolier et détruire, au détriment de la qualité de vie des citoyens, de leur santé, de leur instruction et de leur sécurité.

**DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS,
C'EST DÉFENDRE LES VALEURS DE LA
RÉPUBLIQUE !**

C'est choisir :

- ⇒ des budgets à la hauteur des besoins (école, hôpital, collectivités territoriales....)

- ⇒ des valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité, laïcité
- ⇒ une égalité d'accès aux services publics sur tout le territoire

À long terme, la politique de destruction systémique agravera la situation sociale, économique et les dépenses sociales de santé des citoyens et des agents. Le mal-être des individus, l'explosion des problèmes de santé et la dégradation de la qualité de l'instruction nationale portent les germes d'une explosion sociétale inexorable à venir prochainement.

**STOP À CET ACHARNEMENT CONTRE
NOTRE MODÈLE SOCIAL**

**POUR LE BIEN COLLECTIF ET
L'ÉVOLUTION DU BIEN COMMUN.**



- +10 % immédiat sur le point d'indice
- Un plan de rattrapage pluriannuel
- L'indexation automatique du point sur l'inflation
- La suppression du jour de carence et le maintien complet de la rémunération en cas d'arrêt maladie.
- Un véritable plan logement pour les agents
- La reconnaissance de toutes les missions
- L'égalité salariale réelle... pas de l'affichage !

FO FONCTION PUBLIQUE 91 PORTE SES REVENDICATIONS A LA PREFECTURE DE L'ESSONNE

Dans le cadre de la mobilisation nationale FO Fonction publique des 17 au 19 novembre 2025, une délégation de l'Essonne (David Roussel - Enseignement, Giuseppe Malacrino - Hôpital, Olivier Berger - Préfecture) a rencontré le 19 novembre 2025 Mme Blondel, directrice de cabinet mandatée par Mme BALUSSOU, préfète de l'Essonne qui avait précédemment reçu et bien appréhendé le contenu du cahier revendicatif FO Fonction publique.

La délégation a rappelé certaines vérités :

- ⇒ La situation fortement dégradée de tous les services de l'Etat : un focus a été justement fait sur les conditions de travail des personnels, les faibles moyens délégués au sein des écoles, des établissements hospitaliers et pénitentiaire. Trop faibles pour pouvoir exercer correctement au sein des services publics.
- ⇒ Force Ouvrière est la première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État et la deuxième sur l'ensemble des trois versants (État, territorial et hospitalier).
- ⇒ Le débat en cours sur le projet de Loi de Finances pour 2026 suscite de fortes inquiétudes parmi les agents publics. Aucune mesure de rattrapage du pouvoir d'achat, la confirmation du tassemement des grilles, la poursuite des politiques d'austérité et la perspective de nouvelles suppressions de postes: autant de signaux négatifs pour celles et ceux qui servent la République au quotidien.

tiques d'austérité et la perspective de nouvelles suppressions de postes: autant de signaux négatifs pour celles et ceux qui servent la République au quotidien.

En tant que représentante de l'État dans le département, Madame Blondel, prend bien conscience chaque jour combien les services publics et leurs agents sont essentiels à la cohésion sociale, à l'égalité de traitement des citoyens et à la continuité de l'Action publique.

La délégation départementale l'a invitée à prendre connaissance de ce cahier revendicatif ainsi que le livret "VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL" (en ligne sur www.udfo91.fr), qui dressent un constat précis de la situation et formulent des propositions concrètes et réalisables pour redonner sens et attractivité à la Fonction publique.



A.E.S.H

POUR UN VRAI TRAVAIL, POUR UN VRAI SALAIRE



Dans nos écoles, pour aider les instituteurs et les professeurs, des AESH se voient maltraiter pour certains :

- ✓ Ils sont sur plusieurs établissements (en plus des horaires, ils subissent des déplacements),
- ✓ Ils ont plusieurs enfants à s'occuper (certaines AESH accompagnent jusqu'à 11 élèves handicapés), ...

Quand les ultra-riches bénéficient de 270 milliards en 2023 d'aide de l'Etat, des travailleurs eux n'ont ni un vrai travail, ni un vrai salaire.

Une loi a été votée, il y a quelques temps, pour faire travailler les bénéficiaires du RSA en « compensation » de la perception de cette allocation « charitable ».

En même temps, des travailleurs sous-payés bénéficient d'une prime d'activité pour compléter leur salaire (puisque en dessous du seuil de pauvreté).

C'est le cas de nombreux AESH qui travaillent pour la fonction publique d'Etat, l'Ecole de la République.

Dans nos écoles, pour aider les instituteurs et les professeurs, des personnels Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) se voient maltraiter pour certains :

- ⇒ Ils sont sur plusieurs établissements (en plus des horaires, ils subissent des déplacements),
- ⇒ Ils ont plusieurs enfants à s'occuper (certaines AESH accompagnent jusqu'à 11 élèves handicapés), ...

Et ils sont TOUS !

- ✓ Mal payés,
- ✓ Privés de deux jours de fractionnement prévus par un décret.

En reconnaissance de ce travail pénible et du mépris, les AESH se voient :

- ⇒ Mal payés,
- ⇒ Privés de deux jours de fractionnement prévus par un décret.

L'Union Départementale FO de l'Essonne soutient pleinement ses syndicats FO de l'enseignement qui organisent la défense des AESH en :

- ⇒ Réunissant régulièrement les AESH dans les locaux de l'UD FO 91,
- ⇒ Les organisant au sein de leurs syndicats,
- ⇒ Menant une action en justice pour les jours de fractionnement,
- ⇒ Faisant signer une pétition,
- ⇒ Organisant un rassemblement qui s'est tenu le mercredi 19 novembre devant le rectorat de Versailles, ...

Pour les soutenir et les aider, l'Union Départementale a mis à leur disposition un bus en partance de l'Essonne pour qu'ils soient le plus nombreux possible pour faire entendre leurs revendications.

Rassemblement des AESH devant le rectorat de Versailles UNE PREMIERE ETAPPE REUSSIE !

Le mercredi 19 novembre s'est tenu un rassemblement d'AESH venus des 4 départements de l'académie de Versailles (78, 91, 92, 95) pour obtenir l'application de leur droit à deux jours de congés payés par an, dits « jours de fractionnement » (1). Cette manifestation intervenait après que la pétition académique initiée par FO a recueilli plus de 800 signatures.

Trois AESH accompagnés de leur représentante FO ont été reçus en audience durant le rassemblement par les représentants du recteur et des directions départementales (sauf celle du 91 qui n'a « pas pu » se libérer). Ils ont réussi à obtenir un premier recul du recteur qui va se pencher sur l'intégration de ces jours de congés à leur temps de travail annuel. Ce n'est pas exactement la revendication portée par les AESH mais cela marque une pre-

mière étape importante à mettre au compte de la mobilisation.

FO sera aux côtés de toutes celles et ceux qui vont continuer de se battre pour obtenir l'application de ce droit et propose de :

- ⇒ Continuer à signer et faire signer la pétition : <https://forms.gle/wn5siTbrEHExi9Mc9>
- ⇒ Remplir le courrier (en ligne sur le site www.udfo91.fr) pour obtenir les jours de fractionnement et pour se faire rembourser des jours non pris les années précédentes (envoyer copie au syndicat)
- ⇒ Réunir les collègues AESH pour discuter des suites à apporter collectivement à cette bagarre légitime (nous contacter pour que l'on vienne dans votre établissement ou école).

(1) Ce sont deux jours de congé (14h), en plus des vacances scolaires, qui nous sont dus par l'employeur conformément à l'article L.3141-23 du code du travail. Ces jours de fractionnement peuvent se prendre sous deux formes : soit vous posez au cours de l'année 2 jours de congé (pas forcément à la suite) ; soit vous demandez que ces 14h soient prises en compte dans le calcul de votre temps de travail et de votre quotité horaire (dans ce cas la demande se fait dès votre prise de fonction avant l'établissement des emplois du temps)



L'audience a aussi été l'occasion d'alerter sur la dégradation des conditions de travail due au manque de moyens et aux contre-réformes. Enfin, la délégation a rappelé aux représentants de l'employeur les revendications construites avec les centaines d'AESH réunis en AG, dans les stages et réunions syndicales avec FO :

- L'alignement des salaires sur la grille de catégorie B,
- Un temps complet à 24 heures devant élève par semaine (l'arrêt des temps partiels imposés aux AESH, la fin du cumul d'emploi forcé)
- La création d'un véritable statut de la Fonction publique avec tous les droits et la sécurité qui vont avec.
- L'abandon des PIAL et des PAS et de la politique de mutualisation des moyens.
- L'arrêt immédiat des mutations forcées, des déplacements au sein des PIAL sans l'accord des AESH concernés. Un système de mutation prenant en compte l'ancienneté et des souhaits géographiques, avec un véritable barème, dans le cadre d'une commission paritaire, ce qui permettrait d'en finir avec l'arbitraire local et le chantage au poste.
- La prise en charge par l'employeur de TOUS les déplacements, l'augmentation des indemnités kilométriques.
- La création d'une brigade de remplacement avec un vrai statut protecteur et des avantages comme les enseignants
- L'accès à des formations qualifiantes sur le temps de travail.
- Un recrutement immédiat d'AESH à hauteur des besoins des établissements
- L'application des décrets sur les jours de fractionnements et la journée de solidarité (qui ne doit pas être effectuée car déjà comptée dans le temps de travail).
- L'utilisation des 5h de « travail invisible » à l'appréciation des collègues sans justificatif à fournir
- L'arrêt des réunions en dehors du temps scolaire et autres sollicitations qui désorganisent la vie familiale et qui créent des tensions, voire qui amènent à des pressions hiérarchiques
- Le respect des pauses réglementaires (20 minutes toutes les 6h travaillées qui doivent être prises à un autre moment que la récréation si l'AESH doit y accompagner l'élève).

→ Un véritable suivi médical car les AESH sont surexposés aux risques pour leur santé (visite médicale...etc).

Quelques points spécifiques abordés durant l'audience :

- ⇒ PAS : mis en place dans le 92 Augmentation du nombre d'élèves par AESH, possibilité d'accompagner les élèves sans notif MDPH, passage de 48 PIAL à 32 PAS élargissant donc les zones d'affectations des AESH. Les représentants du recteur ont démenti toutes les interventions de la délégation mais n'ont apporté aucun élément concret si ce n'est : « Ça n'aggravera pas la situation actuelle »... à FO, nous considérons que la situation actuelle doit impérativement être améliorée. Et cela passe par l'abandon des PIAL et des PAS !
- ⇒ Prime REP, REP+ : Pour le versement de la prime sur les 4 dernières années : l'ensemble des AESH va recevoir un mail départemental les invitant à réclamer la rétroactivité et « ils devront prouver qu'ils ont été en REP, REP+ par une attestation ou autre » car les directions académiques ne savent pas où leurs personnels AESH sont affectés puisque cette gestion est confiée aux PIAL... Nous avons signalé les problèmes qu'une telle demande va engendrer (les contrats ne mentionnent plus les affectations mais seulement le PIAL, les chefs d'établissements ne restent pas toujours au même endroit et ne gardent pas forcément de trace, comment retrouver un emploi du temps vieux de plusieurs années...). FO accompagnera tous les AESH qui se retrouveront dans ces situations compliquées. Le rectorat ne souhaite pas que la rétroactivité s'applique au-delà de 4 ans, nous ne sommes pas d'accord car ce n'est pas ce qu'a jugé le conseil d'Etat. Nous continuerons d'accompagner tous les AESH qui souhaitent faire des saisines.
- ⇒ PSC : à partir de mi-janvier, tous les personnels vont recevoir un mail d'affiliation à la MGEN sur leur boîte académique, affiliation obligatoire sauf dispense (rapprochez-vous du syndicat pour savoir si vous êtes concernés). En cas de dispense, l'employeur ne participera pas financièrement. Attention, si les personnels ne répondent pas au mail, ce sera automatique. Rappelons que FO est la seule organisation syndicale de l'Éducation nationale à s'y être opposée.



LA DESTRUCTION DU

SERVICE MÉDICAL A LA SECU

Un pan de la Sécurité Sociale est tombé dernièrement. Il s'agit du Service médical. C'est une structure qui avait pour vocation de donner un avis strictement médical sur les protocoles ALD, les arrêts de travail, les maladies professionnelles, les invalidités, les retraites pour inaptitude etc. Il s'agit pour le gouvernement de faire des millions d'euros d'économie sur les comptes de la Sécurité Sociale. L'intégration du service médical dans la CPAM, c'est mettre fin à son indépendance et au secret médical. C'est aussi le soumettre à l'arbitraire, à la logique comptable au détriment de l'état de santé des assurés sociaux.

Le gouvernement, à la recherche de 15 milliards à soustraire à la Sécurité Sociale dès 2025, veut réaliser dès maintenant les économies annoncées sur les Indemnités Journalières Maladie (600 millions d'euros) ou encore sur les Affections Longue Durée.

FO considère que ce plan, présenté par le Directeur de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), n'est pas seulement l'affaire des agents de la Sécurité Sociale mais qu'elle est l'affaire de tous les assurés sociaux pour préserver les fondements de la Sécurité Sociale.

Ce projet a été présenté en Assemblée Plénière du CSE. Les élus FO du CSE de la CPAM de l'Essonne ont fait une déclaration contre la destruction du service médical et n'ont pas pris part au vote en quittant la séance.

L'assimilation du service médical s'est faite non sans douleur pour les agents concernés, soit une centaine pour le département de l'Essonne. On peut même dire de façon incongrue, voire inappropriée, c'est-à-dire qu'il n'y a eu que très peu de communication de la part de la Direction : 2 webinaires et

une grande réunion de la Direction avec les agents du service médical, les gestionnaires du CSE et les délégués syndicaux des différentes Organisations Syndicales. Évidemment, il y avait des viennoiseries, des jus, le tout saupoudré de « ne vous inquiétez pas », ça va bien se passer » et bien sûr plein de « bienveillance ».

De plus un syndicat « jaune » enfin plutôt orange, la CFDT, pour ne pas la nommer, a fait une communication lisse et dévoyée lors d'un référendum auprès des agents, pour accompagner la disparition du Service Médical. Les agents avaient la possibilité de garder leurs acquis pendant 15 mois, ce qui aurait été un véritable casse-tête administratif pour la Direction de la Caisse. Mais à cause de ce syndicat de complaisance, ils ont tout perdu. La Direction de la Caisse de l'Essonne y a gagné en gestion et en simplicité.

Sauf que tout ne se passe pas comme prévu, les agents n'ont pas accès aux applicatifs de fonctionnement quotidien et ils sont lâchés dans la nature sans informations et sans savoir ce qu'ils vont devenir. On ne le sait que trop bien, fusion égal dégraissage des effectifs et pour se faire, la Direction a prévu des entretiens prospectifs pour disséminer les effectifs sur des nouveaux métiers type CPAM.

Les élus FO de la CPAM de l'Essonne restent au contact de leurs « nouveaux » collègues et répondent à leurs interrogations directement en allant les voir sur le terrain.

COOPÉRER POUR DES AVANCÉES SOCIALES ET DURABLES

Upcoop accompagne les représentants du personnel dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec des solutions apportant pouvoir d'achat et qualité de vie.

DÉJEUNER

- Soutenir le pouvoir d'achat des salariés et agents au quotidien
- Permettre l'accès à une alimentation durable pendant la pause déjeuner



POLITIQUE SOCIALE

- Favoriser l'égalité professionnelle
- Tendre vers un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle
- Soutenir les salariés / agents dans toutes les situations de vie (parentalité / famille, situations de handicap, aidants familiaux)

Partenaire historique des organisations syndicales, entreprise à mission et coopérative de salariés créée par des militants syndicaux. Upcoop vous donne les moyens d'agir dans l'intérêt collectif et pour le progrès social. Retrouvez nos solutions sur up.coop



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?
Une société plus inclusive et juste pour tous.

**malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire

LA LAÏCITÉ LA LOI DE 1905



09 DÉCEMBRE 2025

120 ANS QU'ELLE EST GARANTE DE L'UNITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

POUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ETAT



**Article de Marc Blondel,
secrétaire général de la CGT-FO,
dans "Force Ouvrière Hebdo"
du 22 décembre 1993,
sur le financement
de l'enseignement privé et la laïcité,
intitulé :
"Laïcité et République"**

En plein mois d'août, le gouvernement a décidé de remettre sérieusement en cause les droits des salariés à la retraite.

Cette fois, il choisit la période précédant les fêtes de fin d'année pour faire voter par le Sénat la révision de la loi Falloux.

Rien qu'en terme de choix de calendrier, c'est déjà le signe d'un mauvais coup.

Mais surtout, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre et qui joue les faux naïfs.

Se réfugier derrière l'insécurité des enfants pour remettre en cause la laïcité c'est une forme de chantage inadmissible.

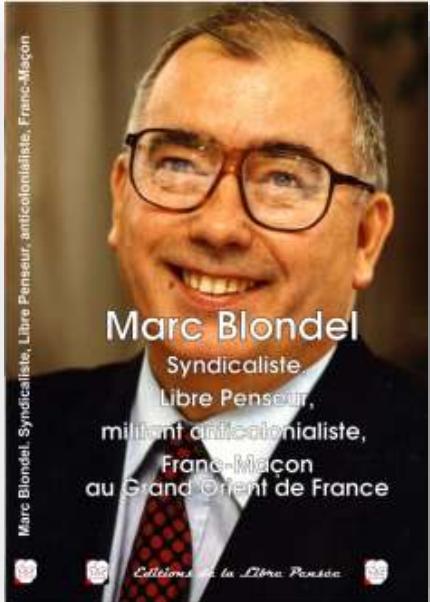
Qu'on nous comprenne bien : le droit des parents à choisir une école privée pour l'éducation de leurs enfants n'est pas en cause.

Mais appartient-il à l'Etat, au moment où il privatisé directement et indirectement entreprises et

services publics de subventionner en plus le privé ?

Quels sont les fonds dont celui-ci dispose mais n'utilise guère pour assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés ?

En quoi l'Etat doit-il exercer la charité vis-à-vis du privé et au détriment de ses propres structures ?



Le service public de l'Éducation nationale n'a-t-il pas besoin d'investissements, y compris dans le domaine de la sécurité des enfants ?

N'y a-t-il plus, pour ne prendre que cet exemple, des établissements du type CES Pailleron ?

Telles sont les questions esquivées par le gouvernement.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème idéologique ou de conception du rôle de l'Etat dans la République, il s'agit au fond, dans un tel dossier, de la forme de la société, de démocratie et de République, dans laquelle nous voulons vivre.

Et c'est mépriser les citoyens de traiter à la sauvette, en catimini, une telle affaire.

Les historiens pourront noter qu'en agissant ainsi, en 1993, les pouvoirs publics ont une conception curieuse de commé-

A PROPOS DE LAÏCITE

L'école laïque est définie par le Petit Larousse comme l'ensemble des écoles publiques distribuant un enseignement neutre sur le plan confessionnel.

c'est une définition qui n'aurait pas satisfait Jaurès, qui écrivait en 1908 : « *La plus perfide manœuvre des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait il n'y a que le néant qui soit neutre.* »

Quarante ans plus tard, Edgar Quinet y revenait : « *On répète incessamment que l'école laïque n'a aucun principe et par conséquent rien à enseigner... J'ai toujours prétendu qu'elle possède un principe que, seule, elle est en état de professer et c'est sur ce principe qu'est fondé son droit absolu*

d'enseignement en matière civile... Ce principe qui n'est celui d'aucune église, voilà la pierre de fondation de l'enseignement laïque. »

Ce discours reste parfaitement d'actualité puisque, à l'aube du XXI^e siècle, on continue aux quatre coins du monde de se déchirer, de s'entretuer, au nom de croyances et de confessions rivales.

Parce qu'elle rejette tout dogmatisme, la laïcité doit permettre de rechercher la vérité. Cela implique le respect de la liberté de conscience de chacun et concerne aussi bien l'enfant que l'adulte.

L'école laïque respecte toutes les croyances et leurs pratiques en dehors de l'école. C'est le respect des différences et la vocation de l'Ecole publique.

Parce que l'école est obligatoire, elle accueille sans réserve ni

morer le bicentenaire de la République et le centenaire de la disparition de Jules Ferry.

Il faut rappeler que l'une des originalités de la Constitution française est la laïcité de la République.

Cette laïcité, symbolisée par la séparation de l'Eglise et de l'Etat, a entraîné en France la constitution de structures publiques fortes, dont l'Education nationale, accessibles à toutes et tous, ce qui a constitué le ciment de la société française.

Ce n'est pas le cas dans d'autres pays industrialisés où la Constitution fait explicitement référence à la religion.

Dès lors, est-ce-là encore l'un des effets pervers de la construction européenne, une construction fortement empreinte de libéralisme économique et d'idéologie démocrate-chrétienne ? En tout cas le débat mérite encore une fois d'avoir lieu.

L'une des vocations de l'école publique c'est d'accueillir tous les enfants, quels qu'ils soient, quelle que soit la religion de leurs parents et gratuitement. C'est aussi de ne pas mélanger l'instruction publique et l'éducation religieuse ou politique. La République se situe au-dessus des partis et des religions.

Mais n'est-ce pas aussi une manière insidieuse de poser la première pierre d'une remise en cause de la gratuité de la scolarité ?

Là encore le débat doit avoir lieu.

distinction les enfants des familles dont les origines et la condition sont fort différentes. C'est en cela que l'école publique est un lieu d'intégration et d'égalité.

Elle ne peut donc favoriser aucun courant de pensée et n'a à enseigner aucun dogme. Cela impose, tant aux élèves qu'aux adultes qui en charge l'école, une réserve qui exclut en son sein tout comportement intellectuel ou matériel partisan.

La laïcité est l'un des fondements de la République française

Notre Camarade Rémy, décédé en 2011, a longtemps milité en Essonne.

Il fut Secrétaire départemental de FO PTT 91 et surtout responsable de la délégation départementale de l'Essonne, avant la départementalisation et la création de l'UD FO 91.

Il a été, aussi, Secrétaire confédéral (de 1992 à 2000) et membre du bureau international du travail à Genève

Incontestablement, cette décision de remettre en cause la loi Falloux qui, rappelons-le, avait déjà été contestée par les républicains, ressemble fort à une provocation vis-à-vis des principes républicains qui laissera des traces.

Elle s'inscrit globalement dans un processus accéléré de remise en cause plus large de tous les services publics.

Les transferts du budget de l'Etat à ceux des collectivités locales vont non seulement accroître les disparités – en fonction de finances locales – mais aussi les inégalités. Entre la dé-laïcisation, la régionalisation, la sous-traitance et la privatisation, ce sont les principes républicains qui, progressivement, s'étiolent et sont bafoués.

Quand tout le monde s'accorde à considérer que l'un des enjeux des années à venir sera celui de l'éducation, on mesure encore plus la portée de la décision des pouvoirs publics.

Quand le citoyen s'efface devant le religieux, l'hérétique n'est plus loin.

C'est pour toutes ces raisons que la commission exécutive confédérale a décidé de prendre toutes les initiatives d'action qu'appelle cette grave remise en cause du principe de laïcité.

Article FO Hebdo 22 décembre 1993

Circonstance : Adoption par le Sénat le 15 décembre 1993 d'une proposition de loi portant réforme de la loi Falloux

et la séparation effective de l'Eglise et de l'Etat le plus sûr garant de son unité.

On peut, compte tenu de ce qui se passe dans le monde, dire qu'aujourd'hui la laïcité de l'école et la laïcité de l'Etat sont une nécessité, plus que nationale, UNIVERSELLE.

**Rémy CAILLAT
Secrétaire confédéral**

FO hebdo 1993



À l'occasion des 1er mai, au mur des fédérés, l'URIF FO fait tribune commune avec la Libre Pensée.

Nous avons une bagarre commune, c'est la défense de la Laïcité, comme vous avez pu le lire dans les pages précédentes. Ce principe républicain est régulièrement attaqué pour le détourner de son rôle fédérateur.

À l'occasion du 120ème anniversaire de la loi de 1905, nous ouvrons notre journal à la Libre Pensée de l'Essonne.

En toute fraternité.

120ème anniversaire de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État

La Laïcité, c'est la liberté et non des interdictions et la répression !

La Libre Pensée et une trentaine d'Organisations défendant la laïcité

vous invitent à participer à :

un Meeting laïque national et international unitaire

SAMEDI 6 DECEMBRE 2025 à 14h

Salle de spectacle Eugène Hénaff, Bourse du Travail

29 boulevard du Temple 75003 Paris (métro République)

Si vous pensez que la Démocratie et la Laïcité sont des principes de liberté, d'Émancipation intégrale (Philosophique, Culturelle, Politique, Sociale), alors vous avez votre place tout naturellement au meeting laïque du 6 décembre 2025 à Paris avec la Vierge de Laïcité, la Libre Pensée, la Ligue des Droits de l'Homme, l'Union Rationaliste, la Ligue de l'Enseignement et Solidarité Laïque et avec aussi une trentaine d'Associations et Organisations, dont deux de Travailleurs Immigrés qui expliqueront comment une fausse « laïcité » xénophobe et raciste est instrumentalisée pour diviser le pays.

Si vous pensez que la Liberté de conscience, la Liberté d'expression et son corollaire démocratique : la Liberté d'Association sont des biens précieux à défendre absolument, car elles sont profondément menacées par le Pouvoir et la Réaction sous toutes ses formes, alors agissez avec nous le 6 décembre 2025 à Paris pour les défendre contre toutes les menaces qui pèsent contre elles.

Françoise Rousseau,
militante laïque FO,
présidente de la Libre Pensée 91





La Force de FO, ce sont ses syndicats. C'est le socle de l'organisation et c'est démontré lors des congrès des UD, des Fédé et de la Confédération.

Ce sont les congrès des syndicats et c'est le syndicat qui envoie son délégué pour le représenter avec les mandats pour voter les rapports d'activité et de trésorerie et lors du renouvellement des instances.

Ce fut le cas lors du congrès de la FEC-FO qui a réuni 1020 congressistes du 28 au 31 novembre à Bourg en Bresse. Parmi ces congressistes, il y avait plusieurs militants essonniens des sections fédérales du Commerce, de la Banque, de la Sécu, de la Presse, de France Travail, des Assurances...

Ces rendez-vous sont l'occasion de faire entendre la voix du syndicat pour influencer les résolutions, le man-

dat des secrétaires généraux et autres.

Non FO n'est pas apolitique, mais sa politique est définie en son sein par les syndicats, en toute indépendance.

Le prochain grand rendez-vous se tiendra à Dijon du 20 au 24 avril 2026 pour le congrès confédéral, tous les syndicats peuvent envoyer un ou des délégués.

En général le congrès confédéral réunit 3 500 personnes, FO est la seule Organisation Syndicale qui rassemble autant de monde, c'est dire le niveau de démocratie.

Est-ce que les partis politiques en font autant ?

Ont-ils autant d'adhérents ?

Bien entendu, entre temps, des congrès de fédérations auront lieu. Il faut se saisir de ces moments, c'est la démocratie syndicale qui s'exprime pour définir les orientations de notre organisation dans son ensemble.

LA DEMOCRATIE SYNDICALE, UN ATOUT MAJEUR A LA CGT-FO.



Union Départementale des Retraités FO de l'Essonne



UDR FO 91

12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry

mail :

udrfo.91@gmail.com

Lettre des organisations de retraités aux députés et sénateurs

Les organisations nationales représentant les retraité·es alertent depuis plusieurs années la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation sociale, financière, sanitaire des 18 millions de retraité·es que compte ce pays. Comme dans tous les autres départements, les organisations soussignées des retraité·es de l'Essonne s'adressent aux député·es et aux sénateurs et sénatrices du département du 91

Nous souhaitons vous faire part de notre refus des mesures d'austérité qui nous percutent durement concernant les dispositions du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale et que nous exprimerons fortement à travers le pays dans les semaines à venir :

- Gel des pensions en 2026 et sous-indexation probablement jusqu'en 2030 ! Le Medef appuie le gouvernement par le gel de la retraite complémentaire Agirc-Arrco. Ce gel constitue une atteinte au pouvoir d'achat déjà fragilisé par la hausse des dépenses contraintes et de l'inflation prévue de 1,4 % en 2026.

- Suppression de l'abattement de 10 % remplacé par un forfait de 2000 euros, d'où l'augmentation des impôts, aggravée par le gel des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG. Des personnes non imposables le deviendront et perdront des prestations sociales.

- Doublement des franchises médicales, ce qui aug-

mente le reste à charge sur les médicaments, les consultations, les actes paramédicaux, les transports sanitaires. Il frappe en premier les personnes âgées, qui sont celles qui ont le plus besoin de se soigner, qui représentent 43 % des personnes en ALD, l'Affection de Longue Durée remise en cause.

- Gel de l'ASPA, l'allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, le minimum vieillesse des retraité·es les plus modestes. Nous sommes inquiets par ces mesures qui vont impacter les plus défavorisés et qui risquent de les faire basculer pour 55 % d'entre eux en situation de pauvreté monétaire, et pour 59 % en situation de pauvreté en conditions de vie.

- Recul des services publics dont les retraité·es ont particulièrement besoin, des hôpitaux, qui subissent encore des suppressions d'effectifs. Les associations, pourtant fort utiles, subissent des coupes énormes dans les aides et subventions.

Cette « année blanche » annoncée est perçue comme une injustice sociale, d'autant plus que les retraités ne bénéficient d'aucune compensation équivalente. Elle coûtera en moyenne 350 € par an à un ménage dont la personne de référence est un·e retraité·e : 320 € de baisse de pension, 20 € de hausse d'impôt, 10 € de prestations sociales. Ce sont les retraité·es les plus impacté·es.

La situation du secteur de l'autonomie, se dégrade d'année en année, faute de loi de programmation et de financement. La branche autonomie ne sera pas en mesure de faire face aux besoins des retraité·es les plus fragilisé·es.

Les tarifs des complémentaires santé, indispensables si on veut se soigner, vont encore augmenter à cause de la décision de passer l'augmentation du taux de la contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé de 2,05 % à 2,25 %.

Le discours sur les « boomers » de l'ancien premier ministre a provoqué colère et indignation dans nos rangs. Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des retraité·es et de leur situation alors qu'elles et ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle. En effet, elles et ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants.

Ces mesures, prises au nom de la rigueur budgétaire, ne doivent pas se faire au détriment des droits fondamentaux et de la dignité des retraités. Nous rappelons que les retraités ont contribué toute leur vie au financement de la Sécurité sociale et qu'ils méritent une protection équitable et pérenne. Aujourd'hui encore ils contribuent à hauteur de 1,9 % du PIB soit 55 milliards

d'euros grâce au bénévolat qu'ils exercent dans les structures associatives, et instances démocratiques : élus municipaux, conseillers territoriaux ...

Nous vous appelons solennellement à rejeter les dispositions du PLFSS 2026 qui pénalisent les retraités et à soutenir des amendements garantissant :

- La revalorisation des pensions au minimum en fonction de l'inflation réelle (nous revendiquons un ratfrage de 10 % et une indexation des pensions sur le salaire moyen).
- Le maintien des prestations sociales sans condition restrictive.
- Une politique de santé solidaire et accessible à tous.
- Le refus d'une « année blanche ».

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces enjeux cruciaux et espérons que vous porterez notre voix à l'Assemblée nationale.

Nous porterons la plus grande attention aux propositions que vous défendrez touchant les retraité·es lors de l'élaboration du PLF et du PLFSS et aux votes que vous émettrez.





Notre Force, "C.E." !

journée des CSE

C'est plus d'une vingtaine de militants de l'Essonne qui se sont inscrits à la journée des CSE organisée par la Secrétaire confédérale au Secteur de la négociation collective et représentativité, Karen GOURNAY, et son équipe.

Équipe qui accompagne les militants, toute l'année, pour répondre à leurs interrogations en matière électorale. Ce qui n'est pas une mince affaire.

Plusieurs tables rondes avec des intervenants pluridisciplinaires de qualité ont animé cette journée. De nombreux échanges avec la salle ont démontré que les militants présents ont besoin d'éclaircissements sur cette instance.

Dans un premier temps un point a été fait sur l'origine du Comité d'Entreprise, puis du CSE et de toutes les attaques portées sur cette instance, ce qui diminue largement nos moyens d'agir, en particulier avec la diminution des instances et des élus.

Pour certains, la disparition des CHSCT et l'augmentation des accidents du travail et en particulier des AT mortels posent question. Certains intervenants n'auraient pas assez de recul pour démontrer la causalité entre les deux.

Ce qui n'est pas partagé par tout le monde. La chronologie des faits renforce les inquiétudes et la

volonté d'un retour d'une instance type CHSCT.

Des intervenants ont rappelé la nécessité de mettre en relation étroite et permanente le Syndicat avec le CSE et vice versa.

Certains plaident, comme la Confédération, à des instances similaires au CHSCT et aux Délégués du Personnel pour palier la perte de proximité et d'efficacité.

Mais pour augmenter la représentation des travailleurs, il n'y a qu'une méthode. L'implantation de nouveaux syndicats est primordiale, avec des personnes qui ont la volonté de se former.

L'Union Départementale FO de l'Essonne était fière de sa délégation composée de militants des secteurs du transport (AMAZON), de l'action sociale (les Oeuvres Falret, ANRH), la grande distribution (Carrefour et Auchan), le Bâtiment (Eiffage), le papier-carton (VPK) Les assurances (la MACIF), et autres... (voir la photo).

Un autre rendez-vous est déjà fixé du 16 au 20 février 2026, pour une formation CSE organisée par le CFMS et l'UD FO 91.

Comme toujours, les premiers inscrits seront les premiers servis.



LE SYNDICALISTE
LIBRE ET INDÉPENDANT
JOURNAL DE L'UD FO 91
OCTOBRE 2025 N°201

FORMATION
SYNDICALE
EN ESSONE

2026

Avec

Le CFMS
Centre de Formation des
Militants Syndicalistes

Union Départementale FO 91

Le journal Spécial formation 2026 est disponible sur le site
www.udfo91.fr

Pour vous inscrire, - www.E-FO.fr

Calendrier des formations 2026

à l'U.D. 91 (Evry)

Lundi 12 au Vendredi 16 janvier	FO 1 ^{ER} NIVEAU
Lundi 16 au Vendredi 20 février	Comité Social et Economique CSE
Mardi 17 au Jeudi 19 mars	Connaître ses Droits
Mercredi 08 au Vendredi 10 avril	Savoir Négocier
Lundi 08 au Vendredi 12 juin	FO 1 ^{ER} NIVEAU
Mardi 15 au Jeudi 17 septembre	Connaître ses Droits
Lundi 05 au Vendredi 09 octobre	FO 1 ^{ER} NIVEAU
Lundi 16 au Vendredi 20 novembre	Fonctionnement et communication du syndicat

SYNCEA
Les experts aux côtés des CSE

POUR VOS EXPERTISES CSE

11-13, rue Charbonnel 75013 Paris

tél : 01 48 19 25 40

Bureau Paris - Lyon - Rennes

19

www.syncea.fr



**ÉCLAIRONS
L'ENTREPRISE
À LA LUMIÈRE
DU SOCIAL**

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous offrir ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Renforcement des droits des travailleurs handicapés en ÉSAT

Publication de deux décrets et un arrêté relatifs aux travailleurs handicapés en ÉSAT

Dans la continuité de la loi "Plein emploi" du 18 décembre 2023, deux décrets (l'un simple, l'un pris en Conseil d'État) et un arrêté sont parus au Journal officiel du 27 août dernier, afin de renforcer les droits des travailleurs handicapés en ÉSAT (Établissements et Services d'Accompagnement par le Travail). Ces textes visent à rapprocher leur statut de celui des salariés, tout en prenant en compte leurs spécificités.

Changement de dénomination des ÉSAT

La dénomination des ÉSAT évolue en substituant le terme d'Aide par Accompagnement.

Changement de nom du contrat de soutien et d'aide par le travail

Ces décrets modifient également la dénomination du contrat conclu entre l'ÉSAT et le travailleur, qui devient un contrat d'accompagnement par le travail (au lieu de contrat de soutien et d'aide par le travail). Ils fixent la durée de ce contrat qui est d'un an avec la possibilité de le renouveler chaque année tacitement. Il existe des dérogations pour conclure un contrat inférieur à un an notamment pour remplacer un autre travailleur handicapé temporairement absent.

Droits renforcés

Les travailleurs en ÉSAT ont désormais droit à :

- ⇒ des congés payés pour les périodes de suspension du contrat d'accompagnement par le travail (arrêt de travail) lié à :
- ⇒ un accident ou une maladie à caractère non professionnel à raison de deux jours ouvrables par mois (dans la limite de 24 jours par an) et de façon rétroactive depuis le 1er décembre 2009.
- ⇒ un accident ou une maladie d'origine professionnelle à raison de deux jours et demi ouvrables par mois.

Les congés peuvent être reportés dans la limite de 15 mois maximum.

- ⇒ en sus du congé paternité et d'accueil, une prolongation jusqu'à 30 jours du congé en cas d'hospitalisation immédiate d'un nouveau-né.
- ⇒ une prime d'intérressement limitée à 50% du plafond du montant total annuel de la part de rémunération garantie directement financée par l'ÉSAT (contre 10% auparavant)
- ⇒ une réduction de six à trois mois de la période d'essai figurant dans la décision d'orientation en ÉSAT.

Complémentaire santé

Les travailleurs des ÉSAT bénéficient d'une couverture complémentaire de santé à adhésion obligatoire. L'État participe au financement de cette complémentaire en compensant à moitié les cotisations payées par l'ÉSAT.

En outre, il existe quatre dispenses d'adhésion sous conditions :

- 1) Lorsque la durée de la couverture collective est inférieure à trois mois
- 2) Si le travailleur handicapé bénéficie de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS),
- 3) S'il est couvert par une assurance individuelle de frais de santé au moment de la mise en place des garanties ou de l'admission au sein de l'ÉSAT si elle est postérieure,
- 4) S'il bénéficie de prestations de services au titre d'une activité professionnelle même en tant qu'ayant droit.

Il existe également six facultés de dispenses d'adhésion sous conditions (par exemple, la cotisation doit être inférieure à 15% du montant de la rémunération garantie du travailleur. Dans le cas contraire, il est dispensé).



Parcours renforcé en emploi

La sortie d'un ÉSAT vers le milieu ordinaire doit s'effectuer dans le cadre d'un parcours renforcé en emploi qui passe par une convention d'appui entre l'ÉSAT et l'employeur. Le parcours doit être préparé et formalisé par l'ÉSAT en lien avec l'employeur et accessible au travailleur en situation de handicap.

Les contours du parcours portent sur :

- ⇒ les actions prévues dans la convention d'appui,
- ⇒ les mesures et prestations pouvant être mobilisées,
- ⇒ les mesures d'hygiène et de sécurité,
- ⇒ les modalités d'encadrement hiérarchique et technique.

Il est présenté lors d'un entretien au travailleur permettant de recueillir ses observations. Celles-ci sont portées et prises en compte dans la convention d'appui. La signature de cette dernière n'excède pas deux semaines après l'entretien.

La convention d'appui peut prévoir :

- ⇒ la conservation des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail lorsque l'emploi occupé (employeurs privé ou public) comporte les mêmes caractéristiques,

- ⇒ le droit au retour en milieu protégé (sous conditions),
- ⇒ la diversification des parcours professionnels,
- ⇒ la sécurisation de leur emploi en milieu ordinaire.

Prescription de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

Désormais, le Service Public de l'Emploi (France travail et CAP Emploi) peut la prescrire. Tout comme l'Agefiph, le FIPHFP et les Missions Locales.

Précisions sur l'instance mixte

Le président de l'instance peut être un représentant des travailleurs handicapés ou des salariés. Il peut y avoir des titulaires et des suppléants.

FO salue la parution de ces textes, et continue à revendiquer d'autres améliorations telle que la réduction de la période d'essai figurant dans la décision d'orientation en ÉSAT à deux mois.

S'agissant du passage en milieux ordinaire, FO estime que la question du cumul emploi salarié avec l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) n'est pas réglée, d'autant qu'il est très difficile pour les bénéficiaires de l'AAH d'anticiper les conséquences d'un passage en milieu ordinaire sur leur revenu.

**ENSEMBLE
POUR
REUSSIR**



<https://handicap.force-ouvriere.org>



Fibre optique pour tous : les aides de l'Etat pour un raccordement sans accroc

Face aux difficultés techniques et financières qui peuvent entraver le raccordement à la fibre optique, l'Etat a mis en place des dispositifs d'aide pour garantir à tous les Français un accès au très haut débit. Que vous soyez un particulier ou une petite entreprise, des solutions existent pour vous accompagner dans cette transition numérique devenue indispensable avec la fermeture progressive du réseau cuivre.

Une nouvelle aide pour les raccordements complexes

Depuis le 1er septembre 2025, une nouvelle aide financière est disponible pour les ménages et les très petites entreprises (TPE) confrontés à un échec de raccordement à la fibre en raison de travaux nécessaires sur leur propriété privée. Cette mesure vise à prendre en charge une partie des coûts liés à des obstacles techniques tels qu'un fourreau bouché, un regard introuvable ou un câblage complexe en partie privative.

Pour qui ?

Les particuliers, pour leur résidence principale.

Les très petites entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros).

Quelles conditions ?

Pour bénéficier de cette aide, il est indispensable qu'un premier échec de raccordement par un technicien ait été constaté. De plus, le logement ou le local professionnel doit être situé dans l'une des 3 136 communes concernées par les premières phases de fermeture du réseau cuivre. Des conditions de ressources pourront également être appliquées, bien que les plafonds devraient permettre de couvrir une large partie des foyers concernés.

Quel montant ?

L'aide est forfaitaire et dépend de l'ampleur des travaux à réaliser, classés en trois catégories : "faible ampleur", "ampleur moyenne" et "gros travaux". Les montants précis seront définis par un arrêté à paraître. L'objectif est de ne laisser aucun foyer sur le bord de la route numérique pour des raisons financières.

Comment en bénéficier ?

La démarche se veut simple. Pour les particuliers, un

système de coupon est mis en place. Après validation de leur éligibilité, ils recevront un bon à remettre à l'entreprise de leur choix pour la réalisation des travaux, sans avoir à avancer de frais. Les TPE, quant à elles, doivent avancer les frais et se feront ensuite rembourser.

Le dispositif "Cohésion Numérique des Territoires"

Pour les foyers qui ne sont pas encore éligibles à la fibre optique, le dispositif "Cohésion Numérique des Territoires" reste en vigueur. Cette aide, pouvant aller jusqu'à 300 euros (et même 600 euros sous conditions de ressources), permet de financer l'installation d'une solution alternative pour accéder au très haut débit, comme la boucle locale radio, le satellite ou la 4G fixe.

Ce dispositif s'adresse aux zones où aucune offre de fibre n'est disponible et garantit un accès internet performant en attendant le déploiement complet du réseau.

Pourquoi ces aides sont-elles cruciales ?

La généralisation de la fibre optique est un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires et l'égalité des chances. Avec la fin programmée du réseau cuivre (ADSL), il est impératif que chaque foyer et chaque entreprise puisse basculer vers le très haut débit sans que le coût du raccordement final ne constitue un frein.

Ces aides de l'État sont donc un levier essentiel pour réussir cette transition et éviter une fracture numérique. Avant d'engager des démarches, l'AFOC conseille de vérifier son éligibilité à la fibre optique auprès des différents opérateurs et de se renseigner sur les dispositifs d'aide disponibles dans sa commune.

**Vous rencontrez un problème
et souhaitez signaler un litige ?**

sos.afoc.net

L'ÉCO-SANTÉ, UNE AMBITION DURABLE POUR UN AVENIR EN MEILLEURE SANTÉ



Harmonie Mutuelle, acteur majeur de la santé en France et co-fondateur du Groupe VYV, inaugure une démarche ambitieuse : l'Éco-santé. Entre conviction et mouvement, cette initiative vise à concilier efficacité sanitaire, soutenabilité du système de santé et préservation de l'environnement.

Un changement de paradigme

Les défis de santé publique sont aujourd'hui plus urgents que jamais. Vieillissement de la population, maladies chroniques et déficit croissant de l'Assurance maladie interrogent la pérennité du système de santé français. Paradoxalement, la France figure parmi les pays européens aux plus fortes dépenses de santé rapportées au PIB, sans pour autant se classer parmi les leaders en termes d'espérance de vie en bonne santé. Face à ce constat, l'Éco-santé propose un changement de paradigme visant à mobiliser les ressources. Ce projet repose sur trois piliers : **agir plus tôt, agir plus vite, et agir autrement**, avec la prévention comme clé de voûte.

Prévention : rendre le soin simple et désirable

Si la prévention semble évidente en théorie, elle reste souvent négligée en pratique. Selon une récente enquête menée par Harmonie Mutuelle, 7 Français sur 10 se disent prêts à adopter un mode de vie plus sain, mais seulement la moitié d'entre eux effectue régulièrement des dépistages. Pour lutter contre ce pa-

radoxe, Harmonie Mutuelle multiplie les initiatives concrètes comme l'organisation de dépistages sur le lieu de travail ou encore en soutenant près de 500 événements sportifs dans toute la France, encourageant ainsi la pratique de l'activité physique et l'engagement des Français pour un mode de vie plus sain.

Accès aux soins : lutter contre le renoncement

L'Éco-santé ne se limite pas à des principes ; elle se traduit par des actions concrètes et mesurables. Avec le réseau de 1 800 établissements de VYV3 et un partenariat avec Kalixia, Harmonie Mutuelle favorise l'accès aux soins en orientant vers des solutions de prise en charge plus proches et plus rapides.

Santé et environnement : une interdépendance à valoriser

Agir autrement, c'est aussi intégrer la dimension environnementale. La démarche s'appuie sur des actions concrètes, comme le réemploi de dispositifs médicaux ou l'encaissement scientifique des médecines douces. L'objectif ? Proposer des so-

lutions innovantes, durables et scientifiquement validées, en sensibilisant à la fois les patients et les professionnels de santé. De même, la création d'un référentiel pour les Interventions non médicamenteuses (INM) devrait offrir une alternative complémentaire aux approches traditionnelles. La sophrologie ou l'hypnose, bénéficiant d'une reconnaissance scientifique croissante et pourraient être intégrées aux parcours de soins.

Une vision collective pour un impact global

L'ambition de la mutuelle est de créer un cercle vertueux où la prévention, le juste recours aux soins et la préservation de l'environnement profitent à la fois à la communauté et au système de santé. En maîtrisant les dépenses, l'Éco-santé entend limiter la hausse des cotisations et garantir une santé accessible et durable pour tous.



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GROUPE
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESIBLE À TOUS

UNION DEPARTEMENTALE FO 91

**DEVENEZ
MEMBRE**



ENSEMBLE

J'ADHÈRE

